BCV FINANCE (FRANCE)
Société anonyme au capital de 33.379.552 euros
Siège social : 9, avenue Percier – 75008 Paris
413 355 447 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JUILLET 2003

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
18 SEP. 2003
N° DE DEPOT 5938 L

Le 18 juillet deux mille trois, à neuf heures trente, les administrateurs de la société BCV FINANCE (FRANCE) se sont réunis au siège social, sur convocation de leur Président.

[...]

Le président constate que plus de la moitié des administrateurs sont présents et qu'en conséquence le Conseil peut valablement délibérer.

* * * *

1. Présidence du conseil d'administration

Le conseil prend acte de la démission des fonctions d'administrateur et de la présidence du conseil de M. Jacques Brossard, à l'origine du développement du groupe BCV en France. Les membres du conseil regrettent ce départ et tiennent tout particulièrement à remercier M. Brossard de son soutien constant aux activités de la sociétés et des nombreux services rendus. Ils lui souhaitent beaucoup de succès dans le cadre de sa nouvelle orientation professionnelle au sein de LOD&H.

Le Conseil procède ensuite à l'élection de son remplaçant.

Il élit, à l'unanimité moins une voix (M. Bohren ne participant pas au vote) M. Andreas Bohren en qualité de président du conseil d'administration *ad interim* ; étant précisé que la présidence du conseil d'administration de la société sera assumée par le nouveau responsable de la Division Gestion Privée & Institutionnelle de BCV Lausanne, une fois que celui-ci aura été désigné et sous réserve de sa nomination par l'assemblée générale ordinaire en qualité d'administrateur et de son élection par le conseil d'administration.

M. Bohren déclare accepter ses nouvelles fonctions et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité qui l'empêcherait de les exercer.

Le conseil donne, enfin, tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, pour procéder à toutes formalités consécutives à ce remplacement.

* * * *

Extrait certifié conforme
Paris, le 18 2003